

	COORDINATION SSI CREATION DOSSIER IDENTITE SSI	COORD-SSI-001-I
	Système de Sécurité Incendie A-B-C-D-E	Date : 01/03/2022 Page : 1/1

REPARTITION DE LA MISSION

Mission confiée à AD Formations et Sécurité et son coordinateur SSI

Mission de coordination sur le système de sécurité incendie conformément à la NF S 61 931.

1.2. Création du dossier Autorisation de Travaux :

« Une mission de coordination SSI doit nécessairement présider à l'analyse des besoins de sécurité et à la conception du SSI. Cette mission doit également exister lors de la réalisation et lors de modifications ou extensions éventuelles. Elle implique la réalisation des tâches énumérées ci-après.

2.2. Déroulement de la mission :

• Phase conception

Le coordinateur SSI définit les fonctionnalités du SSI.

La conception du SSI implique de la part du coordinateur SSI l'élaboration des pièces écrites et graphiques ci-après :

Le concept de mise en sécurité

Le cahier des charges fonctionnel SSI reprenant le concept de mise en sécurité

Les plans définissant les limites géographiques des zones de mise en sécurité (ZS).

L'avis portant sur l'examen de la cohérence des descriptifs techniques (hors quantitatifs) et des pièces graphiques relatifs aux équipements du SSI établis pour la consultation des entreprises de travaux.

• Phase réalisation

Le coordinateur SSI veille au respect des exigences définies pendant la phase conception lors de la mise en œuvre des équipements :

Suivi de la cohérence entre les différents équipements du SSI mis en œuvre par :

- L'examen des plans et documents d'exécution au regard du cahier des charges fonctionnel SSI ;
- L'examen non exhaustif des conditions d'implantations des équipements et des liaisons.

Création ou mise à jour du dossier d'identité SSI conformément aux normes NF S 61-932 et, le cas échéant, NF S 61-970 sur la base de la collecte auprès des entreprises ou de la maîtrise d'œuvre des documents nécessaires à sa constitution. Création ou mise à jour des tableaux de corrélations précisant pour chaque zone de mise en sécurité (ZS) la liste exhaustive des dispositifs commandes terminaux (DCT) qui la compose. Examen de la cohérence des éventuelles particularités d'exploitation du site avec les conditions ayant présidé à l'élaboration du concept de mise en sécurité.

• Phase réception

Préalablement à la réception technique, chaque installateur

§ Réalise, pour chaque matériel qui le concerne l'ensemble des essais par autocontrôle tels que définis dans les normes NF S 61-970 et NF S 61-932 ;

§ Établit un document indiquant les résultats obtenus lors des essais par autocontrôle.

NB : ces documents doivent être transmis, au plus tard, 48h00 avant le début de la réception technique.

Réception technique du SSI :

La réception technique, telle que définie dans les normes NF S 61-932 et NF S 61-970, doit prendre en compte la constitution complète du SSI comprenant le SMSI et l'éventuel SDI.

NOTE : La réception technique du SSI ne constitue pas la réception de l'ouvrage limitée au SSI au sens de l'article 1792-6 du Code Civil. La réception technique est conclue par le rapport de réception technique, rédigé par le coordinateur SSI, portant :

§ sur les documents administratifs et techniques du dossier d'identité

§ sur le résultat des essais

§ sur le respect des principes du cahier des charges fonctionnel SSI

Ce document doit lister la totalité des essais réalisés et comporter une conclusion argumentée sur la réception de l'installation.

Le dossier d'identité du SSI sera remis en un seul exemplaire format papier, et contre accusé de réception.

Sur demande, un exemplaire en format numérique pourra être fourni.